

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 23 septembre 2008 à 19 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Denis Émond	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Lise Marchand
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel
Madame Brunelle Lafrenière	

Ainsi que monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Renaud Lévesque, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur André Berthiaume, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, de monsieur Stéphane Robitaille directeur d'école, de mesdames Marie-Pierre Pinard et Katy Beaulieu ainsi que de monsieur Jean Baribeault.

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 30 0908 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0908-05 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

6.1 Félicitations.

9.5 Achat d'œuvres d'art pour la soirée des retraités.

QUE l'article 5.3 « Félicitations. » soit remplacé par le suivant : 5.3 « Remerciements. »;

QUE l'article 4.8 « Projet d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois. » soit déplacé pour être considéré avant l'article 4.1 de l'ordre du jour;

QU'à l'article 15, la date de la séance d'ajournement soit le 7 octobre 2008 plutôt que le 28 octobre 2008.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès verbal

RÉSOLUTION 31 0908 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0908-06, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant ensuite aux sujets présentés par la Direction générale, monsieur Claude Leclerc soumet une recommandation afin de présenter une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les fins de construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois de Saint-Mathieu-du-Parc. Monsieur Leclerc réfère particulièrement au partenariat afférent à ce projet. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Projet d'un
gymnase à l'école
de la Tortue-des-
Bois

RÉSOLUTION 32 0908 : CONSIDÉRANT que l'école de la Tortue-des-Bois de Saint-Mathieu-du-Parc ne présente pas, en ce qui a trait aux superficies intérieures, des conditions d'enseignement acceptables pour l'éducation physique ainsi que pour les activités collectives et récréatives communes;

Président(e)

CONSIDÉRANT que la clientèle de cette école est en croissance constante attribuable en grande partie à son projet éducatif à volet alternatif et au dynamisme du milieu;

CONSIDÉRANT que la salle d'activités physiques présente des dangers pour les élèves : portes des deux classes adjacentes, crochets aux murs, buvettes, escaliers, etc.;

CONSIDÉRANT l'inaccessibilité aux salles de toilettes lors des cours d'éducation physique;

CONSIDÉRANT également que la communauté de Saint-Mathieu-du-Parc ne dispose actuellement d'aucun espace adéquat pour la tenue d'activités sportives intérieures et d'activités communautaires;

CONSIDÉRANT de ce fait, qu'il y aurait lieu de corriger cette situation par la construction d'un gymnase qui correspondrait davantage, par ses caractéristiques physiques et superficie, aux besoins de l'école;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet de construction d'un gymnase pourrait être supporté par une concertation entre la commission scolaire, la municipalité et les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc de participer financièrement au projet;

CONSIDÉRANT que le milieu, incluant la Commission scolaire de l'Énergie, est prêt à s'impliquer financièrement pour assurer la réalisation de ce projet jusqu'à un maximum de 40 % du coût de la construction;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit soumise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une demande d'allocation pour la construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois;

QUE demande soit faite à madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour que la Commission scolaire de l'Énergie puisse utiliser un montant de 275 000 \$ provenant du produit de la vente de l'école Saint-Sauveur de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, pour le financement d'une partie du gymnase.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général fait part de la recommandation du comité de sélection pour le poste de coordonnatrice ou de coordonnateur aux Services des ressources matérielles et de l'informatique. Il est donné suite à cette recommandation.

Président(e)

Coordonnatrice
aux Services des
ressources
matérielles et de
l'informatique

RÉSOLUTION 33 0908 :

CONSIDÉRANT qu'un processus de recrutement et de sélection a été appliqué pour combler le poste vacant de coordonnateur aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

CONSIDÉRANT, à la suite de ce processus, que le comité de sélection formé en conformité avec la résolution 3 0808 a soumis une recommandation au conseil des commissaires concernant la nomination au poste de coordonnateur aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE et en tenant compte de la recommandation du comité de sélection, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que madame Sylvie Rainville soit engagée au poste régulier à temps plein de coordonnatrice aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 20 octobre 2008;

QUE cet engagement soit sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions de travail des cadres des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Relativement au poste de coordonnatrice ou coordonnateur aux Services de l'enseignement à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle, monsieur Claude Leclerc informe les commissaires que le processus de sélection n'est pas complété et qu'une recommandation sera présentée lors d'une prochaine séance du conseil des commissaires.

Consécutivement, des recommandations sont faites par le directeur général pour la modification au plan d'effectif et au plan d'affectation de la catégorie des administrateurs. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées en ce sens.

Modification au
plan d'effectif de
la catégorie des
administrateurs
2008-2009

RÉSOLUTION 34 0908 :

CONSIDÉRANT que le directeur général a déposé un projet de réorganisation des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

CONSIDÉRANT que ce projet touche de façon plus spécifique les postes de régisseurs aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mis en application un nouveau plan quinquennal d'investissements (2008-2013) qui prévoit une augmentation considérable des sommes qui seront consenties en maintien des actifs et en résorption du déficit d'entretien pour l'ensemble du réseau scolaire;

Président(e)

CONSIDÉRANT que ce programme aura comme effet de quadrupler le nombre de projets en gestion et en maintien de bâtiments au cours des quinze (15) prochaines années;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a également annoncé un nouveau programme d'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées échelonné sur les dix (10) prochaines années;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces projets aura un impact majeur sur les responsabilités qui sont confiées aux régisseurs des services aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie modifie le plan d'effectif de la catégorie des emplois d'administrateurs 2008-2009 afin de faire passer le nombre de régisseurs de services de quatre à cinq personnes;

QUE l'ajout d'un cinquième poste de régisseur entraîne l'abolition du poste de contremaître d'entretien spécialisé;

QUE, par ailleurs, la direction des Services des ressources matérielles et de l'informatique procède à une réaffectation des tâches et à une nouvelle répartition des immeubles sous la supervision des régisseurs de services;

QUE cette modification au plan d'effectif entre en vigueur à compter du 24 septembre 2008.

Adopté unanimement

Modification au plan d'affectation de la catégorie des administrateurs 2008-2009

RÉSOLUTION 35 0908 :

CONSIDÉRANT que le plan d'effectif de la catégorie des emplois d'administrateurs pour l'année 2008-2009 a été modifié afin de permettre l'ajout d'un cinquième régisseur;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un cinquième régisseur entraîne l'abolition du poste de contremaître d'entretien spécialisé;

CONSIDÉRANT que le contremaître d'entretien spécialisé qui occupait ce poste possède les habiletés et les compétences requises pour l'exercice des fonctions reliées à un poste de régisseur;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie modifie le plan d'affectation de la catégorie des emplois d'administrateurs 2008-2009 afin que monsieur Jean-Pierre Courteau, contremaître d'entretien spécialisé, soit nommé au poste de régisseur aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

Président(e)

QUE cette nomination soit effective à compter du 24 septembre 2008.

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent après cela une résolution concernant l'affiliation et la délégation à l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie (A.R.S.E.M.).

Délégation et
affiliation à
l'ARSEM 2008-
2009

RÉSOLUTION 36 0908 : CONSIDÉRANT l'importance du sport étudiant pour les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'importance et la nécessité de l'affiliation de la commission scolaire à l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie (A.R.S.E.M.);

CONSIDÉRANT les délégués auxquels a droit la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie renouvelle, pour l'année scolaire 2008-2009, son affiliation à l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie (A.R.S.E.M.);

QUE monsieur le commissaire Réal Julien et monsieur Robert Adam soient délégués à l'assemblée générale de l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie (A.R.S.E.M.);

QUE par ailleurs, la direction des Services éducatifs (jeunes) soit autorisée à désigner les représentants de la commission scolaire à la commission sectorielle primaire.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Claude Leclerc invite le directeur général adjoint, monsieur Renaud Lévesque, à présenter un dossier relatif au transfert de contrat de transport. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Lévesque, il est procédé à l'acceptation d'un tel transfert.

Cession d'un
contrat de
transport

RÉSOLUTION 37 0908 : CONSIDÉRANT qu'un contrat a été signé avec l'entreprise Autobus S. Rompré Ltée pour la période de 2007 à 2012 pour effectuer le transport scolaire dans le secteur de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que l'actionnaire unique de l'entreprise, monsieur Sylvio Rompré, a avisé la commission scolaire de la cession de ses droits à monsieur Jean-Luc Rompré;

Président(e)

CONSIDÉRANT que le contrat stipule que l'entrepreneur ne peut céder ou transférer son contrat sans l'approbation de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE l'acceptation du transfert du contrat de transport scolaire signé avec monsieur Sylvio Rompré à monsieur Jean-Luc Rompré de l'entreprise Autobus S. Rompré Ltée.

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent après cela une résolution afin de soumettre des candidatures au conseil d'administration du Collège Shawinigan.

Candidatures au conseil d'administration du Collège Shawinigan

RÉSOLUTION 38 0908 : CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, que le conseil d'administration est composé notamment de sept personnes nommées par la ministre, dont une choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires du territoire;

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant des commissions scolaires au Collège Shawinigan est terminé;

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sollicite la commission scolaire pour la transmission d'au moins deux candidatures de personnes aptes à remplir cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que les candidatures de monsieur le commissaire Martin Lafrenière et de monsieur le commissaire Yvon Geoffroy soient présentées pour le poste au sein du conseil d'administration du Collège Shawinigan.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 4.9 « Projet spécifique à la direction des Services des ressources humaines. », le directeur général, monsieur Claude Leclerc, mentionne que ce sujet sera considéré en comité de travail.

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc porte à l'attention des membres du conseil des commissaires les évaluations du directeur général et du directeur général adjoint et des résolutions sont adoptées sur ces dossiers.

Évaluation du directeur général

RÉSOLUTION 39 0908 : CONSIDÉRANT, en référence au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal, que la commission scolaire applique un mécanisme d'octroi de boni au rendement au hors cadre afin de souligner l'excellence du travail accompli;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le versement d'un boni au rendement s'appuie sur la mise en œuvre d'un processus d'évaluation appliqué par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité formé à cette fin a présenté ses recommandations au conseil des commissaires concernant le directeur général, monsieur Claude Leclerc;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit autorisé le versement du boni au rendement pour l'année scolaire 2007-2008, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général, laquelle est conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

Évaluation du directeur général adjoint 2007-2008, monsieur Daniel Bussière

RÉSOLUTION 40 0908 : CONSIDÉRANT, en référence au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal, que la commission scolaire applique un mécanisme d'octroi de boni au rendement au hors cadre afin de souligner l'excellence du travail accompli;

CONSIDÉRANT que le versement d'un boni au rendement s'appuie sur la mise en œuvre d'un processus d'évaluation appliqué par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'évaluation de monsieur Daniel Bussière à titre de directeur général adjoint soumise par le directeur général au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit autorisé le versement du boni au rendement pour l'année scolaire 2007-2008, tel que déterminé dans l'évaluation de monsieur Daniel Bussière à titre de directeur général adjoint, conservé dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

Madame la présidente Danielle Bolduc souligne la démission de monsieur le commissaire Denis Boulianne et une résolution de remerciements est adoptée.

Remerciements

RÉSOLUTION 41 0908 : CONSIDÉRANT que monsieur Denis Boulianne a récemment démissionné de son poste de commissaire;

CONSIDÉRANT que monsieur Boulianne fut commissaire durant de nombreuses années soit la période du mois de décembre 2000 jusqu'en septembre 2008;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des remerciements soient adressés à monsieur Denis Boulianne pour les services rendus à titre de commissaire à la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de félicitations est adoptée.

Félicitations

RÉSOLUTION 42 0908 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a récemment procédé au dévoilement du Centre d'apprentissage et de formation en entrepreneuriat (CAFE);

 CONSIDÉRANT que ce nouveau service s'adresse aux élèves de 16 à 17 ans pour lesquels les parcours offerts au secondaire ne conviennent pas;

 CONSIDÉRANT que ces élèves, en échec tout au long de leur 1^{er} cycle du secondaire, seront accompagnés dans un programme d'enrichissement instrumental visant à corriger les troubles d'apprentissage en français, en mathématique et en anglais;

 CONSIDÉRANT également que ces élèves seront engagés dans un processus entrepreneurial qui les amènera à créer leurs propres micro-entreprises de biens, de services ou d'événements selon leur champ d'intérêt;

 CONSIDÉRANT que le CAFE jouira d'une visibilité provinciale par sa participation à l'élaboration d'un outil pédagogique produit par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et qui s'inscrit dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse du gouvernement du Québec;

 CONSIDÉRANT que le CAFE, une innovation pédagogique, est la résultante d'un partenariat prometteur entre les Services éducatifs (jeunes) et les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire de l'Énergie;

 EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées aux intervenants impliqués dans ce projet;

 QUE des félicitations soient aussi adressées aux organisateurs de la conférence de presse pour l'accueil et le respect du protocole à l'égard des commissaires participant à cet événement.

Adopté unanimement

Président(e)

Considération est après faite par les commissaires des sujets présentés par le Secrétariat général et Communications. Me Serge Carpentier réfère alors à la vacance au poste de commissaire dans la circonscription électorale numéro 20 à La Tuque. Des informations sont alors fournies quant au processus électoral applicable.

Relativement à l'article 9.2 de l'ordre du jour concernant des délégations ou représentations, il est convenu de reporter ce sujet à la séance d'ajournement du conseil des commissaires.

Par la suite, et au terme des explications fournies par le secrétaire général et directeur des communications, les commissaires procèdent à la nomination des membres du comité exécutif.

Nomination des
membres du
Comité exécutif

RÉSOLUTION 43 0908 :

institue un comité exécutif;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil des commissaires

CONSIDÉRANT que le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui délègue, par règlement, le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif est formé de cinq (5) à sept (7) membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote, dont le président de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT également que le comité exécutif est formé de tout commissaire représentant du comité de parents;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a déterminé que la durée du mandat des membres du comité exécutif était d'une année avec expiration le premier dimanche de novembre, soit le 2 novembre 2008 (référence : résolution 145 1207);

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres du comité exécutif;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE qu'à compter du 3 novembre 2008, les membres du comité exécutif soient :

- ✓ madame Danielle Bolduc, présidente;
- ✓ monsieur Denis Émond, commissaire;
- ✓ monsieur Réjean Gélinas, commissaire;
- ✓ monsieur Yvon Geoffroy, commissaire;
- ✓ monsieur Alain Gervais, commissaire;
- ✓ madame Nicole Thiffeault-Marchand, commissaire;
- ✓ monsieur Marco Trottier, commissaire;
- ✓ les commissaires représentants du comité de parents;

Président(e)

QUE la durée du mandat des membres du comité exécutif soit, d'une année, avec expiration le premier dimanche de novembre 2009.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires autorisent la conclusion d'une entente avec Ville de La Tuque concernant un parc-école.

Entente avec Ville de La Tuque – Parc-école

RÉSOLUTION 44 0908 : CONSIDÉRANT que Ville de La Tuque et la Commission scolaire de l'Énergie administrent respectivement des fonds publics en tant que personnes morales de droit public;

CONSIDÉRANT que le territoire municipal sous la juridiction de la Ville constitue une partie du territoire scolaire sous la juridiction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Ville et la Commission scolaire reconnaissent les avantages d'une concertation municipale-scolaire afin de maximiser l'utilisation de leurs immeubles, installations et équipements et d'offrir à la population de leur territoire une diversité de services de qualité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec Ville de La Tuque relative à un partenariat concernant un parc-école à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à La Tuque, secteur Parent;

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires autorisent l'achat d'œuvres d'art dans le cadre de l'activité reconnaissance aux personnels retraités.

Achat des œuvres dans le cadre de l'activité reconnaissance aux personnels retraités du 24 octobre 2008

RÉSOLUTION 45 0908 : CONSIDÉRANT que le comité devant procéder aux choix des artistes dans le cadre de l'activité reconnaissance aux personnels retraités a complété son mandat;

CONSIDÉRANT, par suite, que le processus pour le choix des œuvres d'art retenu par le conseil des commissaires a été appliqué;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que soit autorisé l'achat des œuvres sélectionnées auprès des artistes identifiés au document 0908-07, et ce, dans le cadre de l'activité reconnaissance aux personnels retraités.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Richard Boyer, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 46 0908 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Claire Champagne Grenier, conseillère pédagogique au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective au 4 octobre 2008;
- ✓ Danielle Marchand, agente de bureau classe I, aux Services des ressources humaines au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective au 2 septembre 2008.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 47 0908 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes de personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis une recommandation quant à l'engagement de ces personnes;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions liant pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Dominique Labrecque, conseillère pédagogique, poste à temps complet de 35 heures/semaine au secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 24 septembre 2008;
- ✓ Jean Filion, conseiller pédagogique, poste à temps complet de 35 heures/semaine au secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 24 septembre 2008.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

Engagement –
Personnel
enseignant

RÉSOLUTION 48 0908 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de personnel enseignant;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis une recommandation quant à l'engagement de cette personne;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions liant pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE d'accepter l'engagement d'Émilie Guillemette, enseignante en adaptation scolaire à l'école secondaire Champnat à La Tuque, et ce, à compter du 24 septembre 2008.

Adopté unanimement

Arrangement local
– Personnel
professionnel

RÉSOLUTION 49 0908 :

CONSIDÉRANT l'arrangement local entre le Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation du Cœur du Québec (S.P.P.E.C.Q.) et la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit ratifié l'arrangement local intervenu entre les parties sur le sujet suivant :

- ✓ Dispositions de l'horaire de travail pour une professionnelle ou un professionnel travaillant dans la catégorie d'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur régulier, remplaçant ou surnuméraire.

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'arrangement local pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance recommande que soit autorisé un transfert de contrats d'entretien ménager. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Transfert de
contrats
d'entretien
ménager –
Nettoyage Saint-
Élie

RÉSOLUTION 50 0908 :

CONSIDÉRANT que l'entreprise Nettoyage Saint-Élie détient trois (3) contrats d'entretien ménager aux écoles Villa-de-la-Jeunesse, Notre-Dame-des-Neiges et Notre-Dame du Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Halley, a avisé par écrit la commission scolaire de son intention de céder ses contrats à son épouse, madame Édith Plante;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le contrat stipule qu'une entreprise ne peut céder en tout ou en partie son contrat sans l'autorisation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Nettoyage Saint-Élie est liée à la commission scolaire jusqu'au 30 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisée la cession des contrats d'entretien ménager détenus par monsieur Sylvain Halley de Nettoyage Saint-Élie à madame Édith Plante de Nettoyage Saint-Élie.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 23 septembre 2008.

À 20 h 40, il est procédé à l'ajournement de la séance.

Ajournement de la séance

RÉSOLUTION 51 0908 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit déclarée ajournée, au 7 octobre 2008 à 19 h 30, la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire